



Mon patron veut pas me payer

Par **Holdsworth**, le **31/01/2012** à **19:55**

Bonjour,
Je suis professeur en CDI. J'ai démissionnée verbalement avec 3 semaines de préavis, mais quand il manquait une semaine pour ma date de démission, mon patron m'a demandé de travailler une semaine de plus. J'ai accepté, mais deux jours plus tard je me suis ravisé et j'ai prévenu mon patron. Il m'a dit alors que comme j'ai pas fait cette semaine de plus il ne va pas me payer mes jours de congé restants. Je lui ai donné une lettre de démission en main propre, mais signé un jour avant ma date de démission. Il m'a menacé d'appeler un avocat, mais je crois qu'il perdrait. Qu'est-ce que vous en pensez?
Qu'est-ce que je peux faire s'il continue à ne pas me payer?
Merci beaucoup
Holdsworth

Par **pat76**, le **01/02/2012** à **19:04**

Bonjour
Vous travaillez pour un établissement public ou privé?

Par **Holdsworth**, le **01/02/2012** à **19:06**

Un établissement privé.
Merci pour votre attention :)

Par **pat76**, le **01/02/2012** à **19:14**

Rebonjour
Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre

"employeur" dans laquelle vous le mettez en demeure de vous payer ce qu'il vous doit dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre, vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction vous l'assignerez devant le Conseil des Prud'hommes.

Vous a-t-il remis certificat de travail, attestation pôle emploi, bulletin de salaire et solde de tout compte.

Si ce n'est pas le cas, vous lui demandez de les tenir à votre disposition et vous passerez les chercher.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Vous informerez l'inspection du travail de la situation.

Par **alterego**, le **01/02/2012 à 19:24**

Bonjour,

Merci d'être plus clair dans la présentation de vos informations.

Vous avez rompu votre contrat de travail, quelle était la durée du préavis que vous deviez effectuer.

Que voulez-vous dire par **"il manquait une semaine pour ma date de démission"** ?

Vous aviez donné un préavis trop court ou vous aviez effectué deux semaines sur les trois que vous deviez ?

Cordialement

[citation]Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.[/citation]

Par **Holdsworth**, le **01/02/2012 à 19:59**

J'avais donné un préavis de trois semaines, et quand il manquait une semaine pour la fin du préavis (c'est à dire, j'avais effectué deux semaines) il m'a demandé d'en faire une de plus (c'est à dire, en total quatre). J'ai accepté mais deux jours plus tard je me suis ravisé, et j'ai décidé de quitter dans une semaine de toute façon, respectant l'accord original.

Par **alterego**, le **01/02/2012 à 21:26**

Je vous remercie.

Vous avez bien fait de revenir sur cet engagement.

Qu'il vous paye les congés payés qu'il reste vous devoir ou ne les paye pas au terme du préavis ne doit pas vous inquiéter. Il vous les doit (calculés jusqu'à la fin du préavis), tôt ou tard (Prud'hommes en ce cas) assortis de dommages-intérêts etc...

Son avocat ? On ne menace pas l'adversaire de l'appeler, on l'appelle purement et simplement sans dévoiler quoi que ce soit.

Je partage les conseils donnés par Pat76. Je souhaite seulement que vous ne vous laissiez pas intimider par le dit employeur.

Cordialement

[citation]Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.[/citation]